

*Convention de prix
Téléphonie fixe*

**Circulaire de la DAGE n° 2007-02 du 28 février 2007 relative au renouvellement
des conventions de prix de téléphonie fixe**

NOR : JUSG0760023C

Le garde des sceaux, ministre de la justice à Messieurs les premiers présidents des cours d'appel de Saint-Denis de la Réunion, de Basse-Terre et de Fort-de-France ; Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours ; Monsieur le directeur régional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ; Monsieur le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse pour l'outre-mer

Les conventions de prix relatives à la fourniture de services de téléphonie fixe passées en 2003 étant parvenues à leur terme, la direction de l'administration générale et de l'équipement a conduit une nouvelle consultation pour le compte de l'ensemble des juridictions et services rattachés au ministère de la justice dans les départements d'outre-mer.

Ladite consultation est arrivée à son terme et les candidats retenus pour la période à venir sont les suivants :

Pour les services localisés en Guadeloupe, Martinique et Guyane :

- France Télécom pour ce qui concerne le raccordement au réseau (lot 1.A),
- Outremer Télécom pour ce qui concerne l'acheminement des communications sortantes (lot 1.B) ;

Pour les services localisés à la Réunion :

- France Télécom pour ce qui concerne le raccordement au réseau (lot 2.A),
- Outremer Télécom pour ce qui concerne l'acheminement des communications sortantes (lot 2.B) ;

Etant rappelé qu'il vous revient à présent de décliner ces conventions de prix au niveau du service dont vous avez la charge, je vous indique que tous les éléments nécessaires pour ce faire sont disponibles sur le site intranet de la DAGE, à la rubrique *ad hoc* mise en place par la SDI (1).

Je me dois d'attirer votre attention sur le fait qu'il vous sera nécessaire cette fois-ci d'élaborer des montants minimum et maximum pour chacun des marchés que vous passerez en application des conventions de prix.

Parfaitement conscient de la complexité particulière de cette opération, je souhaite ici vous rappeler que mes services (dont les coordonnées sont détaillées à l'adresse figurant ci-dessous) se tiennent naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos marchés.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice :

*Le directeur de l'administration générale
et de l'équipement,*

RÉMY HEITZ

(1) http://intranet.justice.gouv.fr/dage/PRI-Telephone_DOM_2006.htm.